

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LES COLLINES BLEUES

Décembre 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance / RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Ecart_02	2 -Ressources Humaines	Prescription_02	Mettre en place, une organisation permettant de vérifier les aptitudes du personnel de l'établissement à exercer auprès de personnes vulnérables, dans le respect de la réglementation (article L133-6 du CASF)	3 mois	Dispositif mis en place, mise à jour de la liste des pièces demandées à l'embauche

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste actualisées, nominative, datée et signées pour le directeur afin de formaliser les missions.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Proposer à l'ensemble du personnel impliqué dans le circuit du médicament des formations spécifiques.		
Remarque_08	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque_09	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la		

		qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
--	--	--	--	--

290002054_EHPAD LES COLLINES BLEUES